

Participez à la deuxième édition de ce Gala reconnaissance au cours duquel l'Ordre décernera des honneurs à ses membres, ses partenaires et ses bénévoles émérites.

Les candidatures seront reçues du 1^{er} février au 10 mars 2010 à l'adresse suivante : mggoyette@cga-quebec.org.

✧ Membre à vie

Description

Le prix Membre à vie est remis à un membre ayant rendu des services exceptionnels à l'Ordre, à la profession comptable et à la collectivité en général, tant sur le plan professionnel que sur le plan social ou humain.

Condition d'admissibilité

être inscrit au Tableau de l'Ordre depuis au moins 15 ans.

Critères

Avoir contribué d'une façon importante à la promotion du titre CGA par ses qualités d'innovateur, de chercheur ou de gestionnaire.

Avoir participé de façon active et continue dans une ou plusieurs activités importantes de l'Ordre.

Avoir fait preuve d'engagement dans le monde des affaires ou dans la collectivité en général.

[Cliquez ici](#) pour poser votre candidature.

✧ Membre émérite au Québec

Description

Le prix Membre émérite au Québec est attribué à un membre dont le statut particulier est d'un marqueur de l'Ordre, ou au sein de celui-ci, et ayant permis le rayonnement du titre CGA. Les catégories suggérées sont :

Dans la communauté :

- organisme de bienfaisance
- communauté d'affaires

Dans son milieu professionnel :

- secteurs public et parapublic
- membre en pratique
- en entreprise

Au sein de l'Ordre :

- dans les sections
- au niveau provincial
- au niveau national

Condition d'admissibilité

être membre en règle de l'Ordre des CGA du Québec.

Critères

Se distinguer par son leadership, sa créativité et sa vision en posant des actions concrètes favorisant le rayonnement du titre CGA dans son milieu.

[Cliquez ici](#) pour poser votre candidature.

✧ Section méritante CGA

Description

Le titre de Section méritante CGA vise à reconnaître la section qui a réussi un bon coup, soit une activité dont l'impact a été percutant et remarquable en termes de visibilité régionale de l'Ordre et du titre CGA.

Condition d'admissibilité

Toutes les sections formant l'Ordre des CGA du Québec sont admissibles, et ce en fonction des réalisations et/ou activités organisées au courant de l'année.

Critères

Démontrer que la section CGA a atteint les objectifs suivants : assurer la visibilité de l'Ordre dans sa région, organiser et collaborer à des activités dans son milieu et contribuer à développer le sentiment d'appartenance des membres à leur titre CGA.

[Cliquez ici](#) pour poser votre candidature.

✧ Partenaire émérite

Description

Le titre Partenaire émérite est décerné à un non-membre qui a rendu des services exceptionnels à l'Ordre par son implication à promouvoir le titre CGA.

Condition d'admissibilité

Ne pas être un membre en règle de l'Ordre des CGA du Québec.

Critères

Avoir contribué d'une façon importante à la promotion du titre CGA par ses qualités d'innovateur, de chercheur, de collaborateur ou d'administrateur.

Avoir rendu des services exceptionnels à l'Ordre au niveau régional ou provincial.

Avoir participé de façon active et spéciale dans une ou plusieurs activités importantes de l'Ordre.

[Cliquez ici](#) pour poser votre candidature.

✧ Employeur émérite

Description

Le titre Employeur émérite est décerné à une entreprise qui emploie, embauchant des CGA, reconnue pour ses pratiques de gestion ainsi que pour la satisfaction et l'engagement de ses employés et qui se distingue dans le monde des affaires.

Condition d'admissibilité

être une entreprise qui emploie des CGA.

Critères

être un employeur se distinguant par la qualité de son environnement de travail et le développement professionnel.

Favoriser l'implication de ses employés et de son organisation elle-même auprès de l'Ordre.

[Cliquez ici](#) pour poser votre candidature.

✧ Association étudiante méritante

Description

Le prix Association étudiante méritante est accordé à l'association étudiante qui se distingue le plus et qui a pour objectif principal des associations étudiantes qui est de promouvoir et d'assurer la présence de l'Ordre des CGA dans son milieu universitaire au cours de l'année scolaire.

Condition d'admissibilité

Toutes les associations/comités CGA des universités québécoises sont admissibles, et ce en fonction des réalisations et/ou activités organisées au courant de l'année.

Critères

Démontrer que l'association étudiante a atteint les objectifs suivants : assurer la visibilité de l'Ordre dans son université, organiser et collaborer à des activités dans son milieu universitaire, sensibiliser l'Ordre aux besoins des étudiants et contribuer à développer le sentiment d'appartenance des étudiants face à l'Ordre.

[Cliquez ici](#) pour poser votre candidature.